

Mon. ce C. 25 Monsieur. Copie Ala Haye le 3^e Jan 1660.

1295

166

Nous sommes tous deux aux écoutes de ce qu'en vous
nous annoncerez bientôt le dessus de nos Adversaires étant
au sujet de la Relision dont il s'agit nous ne, ay-
nacé. S'il est vrai qu'ils s'en desseurent expliquer dans une
quarante jours après l'Arrêt, nous ne serons plus qu'à leur
sans se auoir ce qu'ils conuise dans l'amertume de leur sour-
eau. Cependant la négociation à laquelle nous voyons que le prix
de la Paix a trouué moyen de nous forcer, a été considérée
ici à la manière que vous virez dans la fin de la
S. Alors au conseil que M. Bugis a eu ordre de
vous envoier. Planche ornée d'actes indignes, &
ceux mesmes qui ont eu quelque inclination pour
le fortrenage l'ont faite si absolument, que clercs
veut la dessus avec plaisir le Tintz que vous m'avez
télégraphié si à propos il y eut quelque temps, mais non pas
dans quelque étonnement, de ce que le hardibabé des
l'ouest a été capable de faire pour avoir le droit
de tout. Parce que je souhaiterai, Monsieur, qu'il
soit tel, que, pour moi, je n'aie jamais vu de la
part des, et je fasse comme portez à bras, quand je vous
dirai que je suis misérable. Parce trouvée exclusive
n'y ayant empêché qui me voulle faire à vous —
l'ayant mangé vis-à-vis l'interprète, car combien de gue-
re vous ay le pas sur les bras, que vous n'avez
de plus obligé de mourir que moi ? Vous avez
raison de me dire, Monsieur, de vos affaires, je je
scag que la condamnation est juste, mais il me causera
un privilégié de vous faire de vos accès garde de
mal au moins, et de ces insister sur votre, qui esthe
tous auant vous le réfere que votre obtenu res-
tros ou tout, et que véritablement de ce que, Monsieur, la
clarté couvre tout pâle. Sans elle, un subtilité naturelle
de norme. Bon, dissois je auz de la clarté que vous
nous man de être sortis de la bouteille. Bon, vous voyez
comme l'affirme à très près ceci, le résultat ne
croire pas. S.A. M. dans le tort, quando elle a aggrava ait

jusqu' au ¹²⁵ ~~jour~~ du ~~125~~ Janvier, tout ce a tremblé. On s'est
 quitté de ce qu'il venoit iuy fenger de nouvelles
 lerogatoires à toutes les envoies, quasi multipliées
 sine éstrie, ou la Pénitencie de l'A. a tant de priuile
 subriste. Au fonds (ce a que, s'il vous plaira, j'en
 ne doile, se auoir que vous, Mons^r) on a eu le bon
 iuy de l'arriver, pour nous assister à demander les
 comptes du Borgard; ou s'agissans ti S.A. Luy doile
 les millions qu'il ait obtenu, ou bila s'il le doile,
 d'autant à S.A. Croix qui parle, n'ayens voulu
 mouvementam ^{comme} marinam à Orange, où je n'auroy
 jamais eu faire, ause est Illeste. Rendant de front
 j'ay dirige la chose en sorte, qu'il fia nos voys tous
 ensemble, apres à examiner ces beaux cailloux, en que
 vous soulez juger of des doiles où le plus honneur
 d'el ich melle est g. crozalys. Est tenu certain, mon
 que sans lui l'on ne saurroit jamais tenir à bout la
 confusion dont ces comptes se trouvent embarrasse
 par artificez mesme, de le Seign^r. Rendan
 qui s'attend au payement de tant de gros amendez
 et trouvaient bien estoient des clercs, que on lui marquait
 gaignez. Voila tout le mystere du voyage de Saussin
 duquel je ne vous pas la fentise, nous, doibsons
 horiblez, paru qu'il n'eust agis de nra de que il ne
 puisse affirmer. Pour ma part, je luy doile ce que
 Orange qu'il a traqué comme un ciezel à Orange, ou d'
 en occasion de l'employe, malme que j'ay pris le rôle
 de la maison du maréchal le manger quanc il a vu
 les fentes apres à me surprendre, encloué quanc le
 toucayons de pris, ni long, et, ne sans le dictionnaire
 de sa matinain, qui est prodigieux, ier ne prochain
 trouué en son piseley dat le xxviii. ^{de} Janvier, gaffue que
 tout est qu'il oit demander iuy est la caudouine de
 la venuance de son Griff^e pour son empereur, qui depe
 l'admirable. Prenez ce le une faulx pris rasonnable
 à un homme des de casse aux affaires, ou, pour
 mieux de mellez les affaires entre les mains d'un
 Marocot, qui es un de ci belles meillors. J'ay es
 de me batis au bas de ma quatuor page, le villes